

Aéroport du Grand Ouest : Une clarification rapide de l'Etat est indispensable avant la consultation du 26 juin prochain.

Les représentants des 22 collectivités membres du Syndicat Mixte Aéroportuaire* (SMA), se sont réunis ce jour pour adopter le budget 2016 du Syndicat mixte.

Dans le prolongement des décisions prises depuis 2014, les élus ont confirmé la poursuite de la suspension des versements des subventions d'investissement du SMA à l'Etat pour la desserte routière et au concessionnaire pour la plateforme aéroportuaire.

LE SMA demande une clarification rapide quant aux suites qui seront données au résultat de la consultation locale du 26 juin 2016

Alors que la consultation souhaitée par le Président de la République se tiendra le 26 juin 2016, le SMA rappelle que le projet actuel de transfert de l'aéroport Nantes Atlantique vers Notre Dame des Landes est indispensable. Il s'agit là d'un projet dimensionné et essentiel pour l'avenir du Grand Ouest.

Dès l'origine du syndicat mixte, les élus des collectivités, ont pris leur responsabilité en décidant d'être partenaires de l'Etat au nom l'intérêt général, de la préparation de l'avenir et du développement durable de leurs territoires.

Le SMA demande maintenant à l'Etat de clarifier sa position. L'Etat doit s'engager à tirer toutes les conséquences du résultat du referendum et à démarrer les travaux prévus dès lors que le oui au transfert l'emporterait.

Bruno Retailleau, Président du SMA, précise :

« Je demande solennellement à l'Etat, en mon nom et celui de tous les élus du Syndicat Mixte, de prendre ses responsabilités dans le dossier du transfert de l'aéroport Nantes Atlantique afin de préserver la légitimité de la consultation électorale du 26 juin prochain. Nous ne pouvons pas rester dans le flou à deux mois du referendum. C'est la démocratie qui est attaquée ! »

Il poursuit :

« Nous attendons des garanties sur les suites qui seront données au résultat de la consultation. Les élus du syndicat mixte et des collectivités que nous représentons n'accepteront aucune solution qui retarde toujours plus la réalisation du transfert de l'aéroport actuel sur le site de Notre Dame des Landes et encore moins le reniement des engagements pris par l'Etat dès 2003 concernant ce dossier. Nous sommes dans un Etat de droit où les décisions de justice doivent s'appliquer. »

*Liste des membres du SMA (en gras les financeurs de la plateforme et de la desserte routière) :

Régions : **Pays de la Loire, Bretagne** / Départements : **Loire Atlantique**, Ile et Vilaine, Morbihan, Mayenne, Maine et Loire / Agglomérations : **Nantes Métropole, CARENE, Cap Atlantique**, Rennes Métropole, Angers Métropole / Communautés de Communes : Loire et Sillon, Erdre et Gesvres, Pays d'Ancenis, Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois, Région de Blain, de Nozay, Cœur d'Estuaire, Redon, Derval et Castelbriantais.

Contact presse: 02 28 20 63 30 ?